

Action urgente - Taxe sur les accidents et maladies du travail

Voici une invitation que nous venons de recevoir à poser un geste solidaire pour les victimes d'accidents et de maladies du travail. En 2004, le gouvernement du Québec a adopté une mesure nommée « *Réduction d'une iniquité reliée à la réception de certaines prestations d'un régime public d'indemnisation* » qui vise notamment à imposer indirectement les indemnités versées par la CNESST.

Le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite est également touché par cette mesure. Par cette mesure, on réduit considérablement le crédit d'impôt personnel de base auquel tout le monde a droit au Québec, ce qui peut représenter un impôt supplémentaire à payer de plus de 2 079 \$ pour l'année 2016, tout cela à cause de la réception d'une indemnité qui est censée être non imposable. Malgré de nombreuses protestations et campagne demandant son abolition depuis son instauration, cette mesure existe encore aujourd'hui.

Cette mesure est basée sur des prémisses qui sont non fondées. En effet, cette mesure viserait à corriger l'existence d'un « dédoublement » de crédits d'impôt qui créerait une « distorsion fiscale »; or il a été depuis démontré qu'il n'y a ni « dédoublement », ni « distorsion fiscale ».

De plus, dans l'analyse gouvernementale, il n'est aucunement tenu en compte que les victimes de lésions professionnelles perdent, dès le départ, un minimum de 10% de leur revenu ni qu'elles perdent également des avantages sociaux (RRQ, assurances salariales, assurances médicales, etc.) et qu'elles sont dans les faits sous-indemnisées. Ainsi, nous ne sommes pas devant une mesure visant à corriger une réelle iniquité, nous assistons plutôt à un contournement de la loi effectué par le gouvernement pour aller chercher injustement des impôts additionnels.

Plusieurs organisations revendiquent l'abolition cette mesure fiscale, notamment la FTQ, la CSN, la CSQ, la CSD, la FIQ, l'APTS, le SPGQ et les associations de travailleurs accidentés. Il est important d'inviter le ministre des Finances à écouter les demandes de ces organisations afin qu'il entende raison!

Nous vous demandons donc d'acheminer un message qui a été préparé à cet effet pour le ministre des Finances et les porte-paroles de l'opposition (le message sera acheminé automatiquement en quelques secondes) en visitant la page suivante :

<https://uttam.quebec/imposition/lettre/index.html>

Nous vous invitons à diffuser largement le présent mémo.

Merci pour ce geste de solidarité.

SOLIDARITÉ POPULAIRE RICHELIEU-YAMASKA

Courriel : info@spr-y.org

Site WEB : www.spr-y.org

www.facebook.com/SolidaritePopulaireRichelieuYamaska

2017-03-02